



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHES PUBLICS**  
**AVENANT N° 1**<sup>1</sup>

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

COMMUNE DE SEEZ  
1 RUE SAINT JEAN BAPTISTE  
73700 – SÉEZ  
TEL +33(0)4 79 41 00 54  
[administratif@seez.fr](mailto:administratif@seez.fr)

Représenté par le Maire, Lionel ARPIN

**B - Identification du titulaire du marché public**

[  
SARL BARON Ingénierie  
Actipole 4  
242, rue Maurice Herzog  
73420 VIVIERS DU LAC  
[stephaniebeck@baron-groupe.fr](mailto:stephaniebeck@baron-groupe.fr)  
04 79 35 85 21

SIRET : 791 956 535 00029

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20250224-2025-001-008-DE  
Date de transmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

**EXE10 – Avenant 1**

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.  
**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation des espaces publics, y compris la reprise des réseaux secs et humides**

**Page : 1 / 7**

## C - Objet du marché public

### ■ Objet du marché public:

**Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation des espaces publics, y compris la reprise des réseaux secs et humides**

### ■ Date de la notification du marché public : **22 Octobre 2024**

### ■ Durée d'exécution du marché public : **73.75 mois**

### ■ Montant initial du marché public :

#### **TRANCHE FERME : Etude d'avant-projet des 4 secteurs identifiés**

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **47 200,00 €**
- Montant TTC : **56 640,00 €**

#### **TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Missions PRO à AOR + OPC**

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **63 120,00 €**
- Montant TTC : **75 744,00 €**

#### **Missions complémentaires : MC3, MC4, MC5, MC6**

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **9 000,00 €**
- Montant TTC : **10 800,00 €**

#### **Soit un montant total du marché de maîtrise d'œuvre :**

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **119 320,00 €**
- Montant TTC : **143 184,00 €**

## D - Objet de l'avenant

- Modification 1 introduite par le présent avenant :

**Fixation du forfait de rémunération définitif de la maîtrise d'œuvre pour la tranche optionnelle 1, à la suite de la validation de l'enveloppe budgétaire définitive par le maître d'ouvrages.**

Conformément à l'article 10.2 du CCAP, la fixation du forfait définitif de rémunération se formalise par un avenant.

Le forfait définitif résulte du produit suivant :

Taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement	X	Le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre suite à l'avant-projet définitif
---	---	--

**Taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement : 6.47 %**

**Le montant du coût prévisionnel des travaux  
Sur lequel s'engage le maître d'œuvre suite  
À l'avant-projet définitif : 790 612.38 € HT**

Le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre pour la tranche optionnelle 1 est de :

$$6.47 \% \times 790\,612.38 \text{ € HT} = 51\,152.62 \text{ € HT}$$

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : - **11 967.38 € HT**
- Montant TTC : - **14 360.86 € HT**

Nouveau montant de la TRANCHE OPTIONNELLE 1 :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **51 152.62 € HT**
- Montant TTC : **61 383.14 € HT**

Nouveau montant total du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **107 352.62 € HT**
- Montant TTC : **128 823.14 € HT**
- % d'écart introduit par l'avenant : - **10,03 %**

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20250224-2025-001-008-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

■ Modification 2 introduite par le présent avenant :

**Répartition de la rémunération du maître d'œuvre entre la commune de SEEZ et la Communauté de Communes Haute Tarentaise (CCHT).**

Par arrêté préfectoral n° 2024/690/SPA du 10 décembre 2024, les compétences eau et assainissement ont été transférées de la commune à la CCHT depuis le 1er janvier 2025.

Le marché de maîtrise d'œuvre ayant été consulté et notifié préalablement à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2024, la CCHT n'a pas été concerné par ce marché en tant que maître d'ouvrages. Le transfert de compétences eau et assainissement implique donc l'intégration de la CCHT dans cette opération.

Ainsi, la réalisation du projet du PARKING DU CENTRE regroupe deux maîtres d'ouvrages : la commune de SEEZ et la CCHT.

Une convention de groupement de commande a été établie dans ce sens afin de définir les modalités de fonctionnement et la répartition financière entre chaque maître d'ouvrage. La convention de groupement de commande est jointe au présent avenant.

Cette convention introduit et définit les modalités de répartition financière prévisionnelle de travaux pour l'opération du parking du centre, sur la base de l'enveloppe budgétaire définitive validée à l'issue de l'AVP.

**La répartition financière prévisionnelle est établie sur la base suivante :**

Désignation	Compétences Commune de Séez	Compétences CCHT		TOTAL € HT
		EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT	
Travaux préliminaires	132 578,25 €			132 578,25 €
Renouvellement réseaux humides (réseau EP)	38 367,21 €	26 040,63 €	38 275,65 €	102 683,49 €
Gestion des eaux pluviales	22 320,27 €			22 320,27 €
Réseau d'arrosage	9 815,40 €			9 815,40 €
Mur soutènement et Clôtures	59 979,57 €			59 979,57 €
Eclairage public	76 113,66 €			76 113,66 €
Aménagement voirie	215 898,24 €			215 898,24 €
Cheminement et Aménagement paysagers	171 223,50 €			171 223,50 €
<b>TOTAL travaux</b>	<b>726 296,10 €</b>	<b>26 040,63 €</b>	<b>38 275,65 €</b>	<b>790 612,38 €</b>
Frais annexes				59 387,62 €
Maitrise d'œuvre Baron	46 991,36 €	1 684,83 €	2 476,43 €	51 152,62 €
Géodétection	1 545,00 €	/	/	1 545,00 €
Géotechnique	6 130,00 €	/	/	6 130,00 €
Frais publicité	560,00 €	/	/	560,00 €
<b>TOTAL opération</b>	<b>781 522,46 €</b>	<b>27 725,46 €</b>	<b>40 752,08 €</b>	<b>850 000,00 €</b>

Le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre pour la part TRANCHE OPTIONNELLE 1 est de fait pris en charge d'une part, par la commune de SEEZ et d'autre part, par la CCHT selon la répartition définie dans la convention, à savoir :

Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation des espaces publics, y compris la reprise des réseaux secs et humides			
Désignation de l'élément de mission	Répartition des frais de maîtrise d'œuvre		Montant total de l'élément de mission
	Commune de Seez	CCHT	
<b>Tranche optionnelle 1</b>	46 991,36 €	4 161,26 €	51 152,62 €

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20250224-2025-001-008-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

**Le montant de 4 161,26 euros HT sera refacturé à la CCHT.**

**Les tableaux de répartition des frais de maîtrise d'œuvre par co-traitant, pour la tranche optionnelle 1 sont annexés au présent avenant.**

■ Modification 3 introduite par le présent avenant :

**Modification des délais d'exécution des éléments de missions de la tranche ferme (phase Avant-Projet)**

Le délai de réalisation de la tranche ferme contractuels fixé à l'acte d'engagement est de 4.75 mois.

Le transfert de compétence des réseaux AEP et d'Assainissement est venu modifier le planning de réalisation prévisionnel sur le secteur de la route de Malgovert : programmation de travaux de la CCHT décalée par rapport à celle envisagée initialement par la commune, délai d'engagement des missions complémentaires allongé.

De ce fait, il est proposé d'allonger le délai contractuel de la tranche ferme pour tenir compte de ces aléas.

Modification du délai de la **tranche ferme** :

- Délai contractuel : 4.75 mois
- Délai complémentaire introduit par le présent avenant : 2 mois
- **Nouveau délai contractuel : 6.75 mois**

■ Nouvelle durée d'exécution du marché public : **75.75 mois**

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20250224-2025-001-008-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

**■ En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Accusé de réception en préfecture  
073-217302850-20250224-2025-001-008-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2025  
Date de réception préfecture : 27/02/2025